

« Co-construire un projet de transition énergétique locale :
Paroles d'acteurs de l'ESS et de l'énergie des collectivités locales »
Jeudi 16 juin - Paris

Mots-clés :

Marchés publics de fourniture d'électricité
renouvelable



Origine et présentation de l'initiative

Marché à procédure adaptée «à haute valeur environnementale» de la Ville de Lille avec Enercoop, pour la fourniture d'électricité issue de producteurs locaux et décentralisés d'énergie renouvelable, à destination de quinze bâtiments recevant du public : médiathèques, écoles, centres sportifs et culturels.

Au-delà de cet approvisionnement direct et exclusif auprès de producteurs d'énergies renouvelables, Enercoop accompagne la ville de Lille à la maîtrise des consommations en mettant en place des actions de sensibilisation des usagers des bâtiments publics concernés.

Financement

65 000 euros d'économies sur 10 mois grâce aux actions de sensibilisation d'Enercoop dans les bâtiments recevant du public.

Rôle de la collectivité locale

Cette initiative s'inscrit dans un cadre plus large, la Ville de Lille ayant souhaité soutenir la production locale et décentralisée (et ainsi indirectement assurer le développement de nouveaux équipements de production d'énergie renouvelable), en parallèle de l'attribution le 27 novembre 2015 à ENGIE et EDF de trois autres lots de marchés de fourniture d'électricité renouvelable issue d'installations hydrauliques centralisées déjà existantes sur le territoire national.

Cette décision prévoit qu'à compter du 1er janvier 2016 et pour trois ans, l'ensemble des bâtiments municipaux de Lille (soit plus de 300) soient fournis en électricité issue d'une production d'origine renouvelable.

La provenance renouvelable de l'électricité de ces trois autres lots est prouvée par des certificats « Garantie d'Origine » qui attestent que pour chaque kilowattheure d'électricité consommé par la Ville, l'équivalent est produit et injecté sur le réseau français à partir d'une source renouvelable hydraulique.

Ces marchés de fourniture d'électricité renouvelable sont la concrétisation d'engagements pris la Ville de Lille, en 2009, avec le Pacte des Maires, puis en 2012 dans le cadre de son Plan Climat Énergie Air Territorial, pour une politique ambitieuse qui vise d'ici 2020 à réduire de 20% ses consommations d'énergie et ses émissions de CO2 et à couvrir 20% de ses besoins par des énergies renouvelables et de récupération.

En outre, depuis le 1er octobre 2013, la Ville de Lille consomme une électricité d'origine 100% renouvelable pour son parc d'éclairage public (y compris illuminations festives) qui représente environ 10% de sa consommation totale d'énergie.

Autres chiffres clés

14,2% d'économie d'énergie dans le patrimoine municipal depuis 2004

- 47% de consommation électrique pour l'éclairage public et les mises en lumière depuis 2004.

CONTACT: Stéphane Baly, Conseiller municipal délégué aux énergies, au plan climat énergie territorial, à l'éclairage public et à la gestion technique des bâtiments, Ville de Lille - sbaly@mairie-lille.fr